

plus grande que celle où on l'avait vue avant les troubles. La statue fut érigée, et il fut bâti auprès un palais impérial, comme monument de reconnaissance de Lyons. La restauration vint, et la reconnaissance des Lyonnais prit avec elle une autre direction : la statue de Bonaparte fit place à une nouvelle statue de Louis XIV ; le palais impérial devint la préfecture de police, et la place Belle-cour fut nommée la place de Louis-le-Grand.

Lorsqu'en Avril 1810, Napoléon et Marie-Louise vinrent visiter le canal souterrain de Saint-Quentin, et les villes de Cambrai, Valenciennes, &c. le bourgmestre d'un gros bourg de Hollande, crut devoir ajouter à l'arc de triomphe qu'il avait fait élever, l'inscription rimée que voici :

“ Il n'a pas fait une sottise,

“ En épousant Marie-Louise ”

Napoléon n'eût pas plutôt aperçu cet effort d'imagination à la fois politique et poétique, qu'il fit demander le bourgmestre. “ M. le maire, lui dit-il, on cultive les Mutes françaises chez vous ?—Sire, je fais quelques vers.—Ah ! c'est donc vous—Prenez-vous du tabac ? ajouta-t-il en lui présentant une tabatière enrichie de diamans.—Oui, Sire—mais je suis confus...—Prenez, prenez ; gardez la boîte, et le tabac, et

“ Quand vous y prendrez une prise,

“ Rappelez-vous Marie-Louise.”

M. de BOIGNE, riche particulier, de Chambéry, capitale de la Savoie, mort le 21 Juin dernier, a laissé un testament par lequel il lègue, à chacun de ses domestiques, de 1,500 à 10,000 francs ; à son frère et à son neveu, des biens au montant de 300,000fr. ; à ses médecins, ses agens, ses parens peu fortunés, et à quelques amis particuliers, des dons au montant de 100,000fr. ; à chacun de ses petits-enfans, garçons ou filles, nés ou à naître, 200,000fr., payables à leur âge de majorité ; la somme de 5fr. par an à chacun des pauvres de l'hôpital de la Charité, de l'asyle des orphelins, et de l'hospice pour les mendians ; une rente annuelle de 60,000fr. à sa veuve, et à son fils aîné un héritage de 15 à 18,000,000fr. Après la mort de sa veuve, les biens d'où elle tire sa pension viagère, et qui valent de 4 à 500,000fr. seront destinés à l'aggrandissement et à l'embellissement de la ville. De son vivant, il a fait les dons magnifiques qui suivent : pour la bâtisse d'un théâtre à Chambéry, 400,000fr. ; pour l'hospice des lunatiques, 500,000fr. ; pour le dépôt de la mendicité, 300,000fr. ; pour un hôpital pour soixante vieillards, 1,200,000fr. ; pour l'établissement d'un collège et les honoraires des professeurs, 300,000fr. ; pour l'augmentation de la bibliothèque, 50,000fr. ; pour trente lits de plus dans les hopitaux, 200,000fr. ; pour acheter de la toile,